

Budget des dépenses

M. Johnston: En fait, les déclarations que mes collègues ont faites sont exactes. Je ne vois aucune contradiction. Si le député veut siéger au comité et faire l'examen des postes avec les ministres responsables des différents ministères, je suis sûr qu'ils se feront un plaisir d'écouter ses questions et de lui donner les précisions nécessaires.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Un grand nombre de députés ont demandé la parole. Je voudrais leur rappeler que la sanction royale a lieu à 5 h 45 ou peu après. Le président du Conseil du Trésor a fait valoir un point que je considère tout à fait recevable étant donné que la présente période est prévue pour donner aux députés l'occasion de poser des questions et non pour entamer un débat. Je suppose que les députés sont d'accord pour s'en tenir à des questions brèves et à des réponses brèves.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions très brèves. Le président du Conseil du Trésor voudrait-il déposer les renseignements dont dispose la division de l'analyse de la rémunération sur le nombre de personnes effectivement employées à la Fonction publique en janvier 1980-1981? Nous pourrions alors faire la comparaison avec le budget ou avec l'autorisation de 315,680 fonctionnaires publics qui figure aux prévisions de dépenses. Je signalerai qu'il y a une différence allant parfois jusqu'à 25,000 personnes. Pourrait-il nous dire brièvement comment on arrive à ce chiffre, et s'il existe un système quelconque permettant de suivre la situation quant au nombre de personnes nécessaires, et comment il se fait qu'il existe une différence si marquée entre les autorisations et les montants nécessaires?

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, il y a souvent malentendu sur l'importance ou les effectifs de la Fonction publique. C'est pour cette raison entre autres que nous avons inséré le chapitre 5 à la Partie I des prévisions. J'estime qu'il explique suffisamment les divers critères utilisés.

Permettez-moi de signaler une erreur souvent commise dans le public ou à la Chambre. Le chiffre de 315,000 ne représente pas des personnes mais des années-personnes. Cela veut dire que si l'on emploie par exemple une personne différente chaque jour de l'année, il y aura théoriquement une année-personne. En réalité, telle est la situation. Tout se mesure en années-personnes. La raison pour laquelle on utilise cette notion comme moyen de contrôle est expliquée en détail au chapitre 5. Elle donne aux gestionnaires plus de pouvoir, plus de souplesse. Le chiffre ne représente pas du tout le nombre de personnes comprises dans l'effectif à un moment donné. C'est là une chose à ne pas oublier. Il indique également le nombre de personnes soumises au contrôle du Conseil du Trésor.

Ce sont d'autres populations qu'utilise par exemple Statistique Canada pour mesurer la taille de la Fonction publique: il s'agit là d'un étalon différent. D'ailleurs mon explication n'est pas si complète, ni si concise que celle du chapitre 5. C'est pour dissiper le malentendu qui s'est créé au fil des ans que le chapitre 5 a été inséré au budget des dépenses de cette année.

M. Blenkarn: Il est déclaré dans le budget que les emprunts du gouvernement pour le service de la dette atteindraient cette année 10.25 milliards de dollars. Dans son budget supplémentaire, le ministre parle de 10.4 milliards. Depuis 10 ou 11 semaines, le gouvernement emprunte à un taux de près de 17 p. 100 en se servant de bons du Trésor dont il fait un roulement d'au moins un milliard de dollars par semaine. Le

ministre présentera-t-il un budget supplémentaire B pour rendre compte des intérêts pour l'année en cours et comment justifie-t-il d'avoir prévu pour l'an prochain des intérêts de 12.35 milliards alors que le budget parlait de 12.265 milliards? Comment explique-t-il cet écart?

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dans mon discours, tout le budget principal des dépenses, y compris les intérêts sur la dette publique, est basé sur les prévisions que le ministre des Finances a faites dans son budget au sujet de l'économie du Canada. Le ministre n'a pas encore annoncé son intention de réviser ces prévisions. On peut essayer de deviner ce qu'il va faire, mais ce ne serait que pure spéculation. De toute façon, comme le député l'a dit, tout changement apporté à ces prévisions paraîtrait dans un budget supplémentaire.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre la question que le député de Capilano (M. Huntington) a posée, lui qui a parlé de notre dette publique et qui l'a comparée à celle des États-Unis. Nous payons approximativement . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je tiens à rappeler au député et à tous les autres députés que des déclarations ont été faites en réponse à celle du ministre. Le temps des déclarations est écoulé. Tout ce qui reste, selon la tradition, ce sont les questions, et elles doivent être brèves. Maintenant, c'est le temps des questions, et non celui des déclarations.

M. Mayer: Monsieur l'Orateur, je ne m'apprêtais pas à faire une déclaration. Je voulais simplement situer ma question, de façon à obtenir du président du Conseil du Trésor une réponse complète. Pourrait-il indiquer à la Chambre à partir de quel niveau, selon lui, notre dette nationale devient un fardeau? Les États-Unis doivent consacrer un dixième de leurs revenus fiscaux au service de leur dette. Quant à nous, nous y consacrons le quart de nos recettes fiscales, et au train où vont les choses, nous pourrions bien un jour consacrer le tiers de nos recettes au service de notre dette. Quelle proportion le service de la dette doit-il atteindre pour devenir, selon le ministre une charge nuisible au fonctionnement d'une économie productive?

M. Johnston: En toute déférence, monsieur l'Orateur, ce me semble être une question qu'il conviendrait davantage de poser au ministre des Finances.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligation de répondre à une question concernant les répercussions que la réduction des fonds fédéraux alloués à la GRC aura pour certaines municipalités et certaines provinces? La criminalité augmente. Cette mesure fera augmenter les coûts des services municipaux de police de 95 à 100 p. 100 dans certains cas. Les municipalités devront réduire leurs services et cela donnera aux criminels plus de latitude pour opérer. Le ministre pourrait-il nous dire quel est le montant réel dont sera réduit le budget de la GRC et s'il est encore possible et encore temps de négocier à ce sujet?

M. Johnston: Je tiens à faire remarquer, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agit pas ici d'examiner les prévisions budgétaires comme on le fait au comité. C'est au solliciteur général (M. Kaplan) qu'il faudrait poser cette question. J'aimerais être en mesure de répondre à toutes les questions concernant tous les ministères du gouvernement, mais ce ne m'est pas possible. Mais je ne peux le faire aujourd'hui. En fait, je ne le pourrai